



CSAMESR du 13 février 2024

## Déclaration liminaire FSU

### **L'ordre du jour : bilan et programmation des travaux**

Le comité social d'administration ministériel (CSAMESR) est une instance importante pour le personnel de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR). De nombreux sujets méritent d'y être traités comme en témoignent ceux mentionnés par les organisations syndicales lors du groupe de travail de la semaine dernière. En terme de bilan il est donc regrettable que l'an dernier plusieurs séances aient été annulées. Des groupes de travail ne sauraient remplacer les moments de débats institutionnels du CSAMESR. La FSU tient à ce qu'en 2024 le CSAMESR soit réuni un nombre suffisant de séances pour traiter des nombreux problèmes subis par le personnel du périmètre ministériel.

Une question urgente est celle de l'emploi, notamment titulaire, puisqu'en raison du départ massif en retraite des enseignant·es-chercheur·es (EC) d'ici 2030, il faudrait d'après la note récente du SIES multiplier par 1,75 le nombre de recrutements actuels d'EC, même après correction de ses prévisions antérieures qui tiennent compte du recul de l'âge de retraite\*. Qu'est-ce que le ministère prévoit pour que les établissements disposent des moyens humains stables pour remplir leurs missions ?

Une autre question récurrente est celle du paiement des enseignants vacataires et de l'application de la mensualisation posée par le législateur. Après l'annulation par la justice de la circulaire du ministère, que prévoyez-vous de faire pour mettre fin au scandale des délais de paiement de ces agent·es alors que des milliers d'entre elles et eux assurent plus de 96h annuelles et comptent sur cette rémunération pour vivre ? Sans oublier l'indigence du taux de rémunération qui aboutit à rémunérer leur travail en-dessous du SMIC.

### **La situation extrêmement préoccupante à Mayotte**

La situation à Mayotte est extrêmement préoccupante : le contexte de violence sociale et d'urgence sanitaire est tel que l'université - puisque c'est le nom qu'il faut lui donner bien que les statuts soient exempts de la démocratie universitaire usuelle - est fermée. Le CSA exceptionnel convoqué n'a pu que constater les dégâts, demander que des mesures soient prises...

Mais tout manque : par exemple, il n'y a pas de psychologue du travail à l'université pour prendre en charge les risques psychosociaux, seules des vacances d'une infirmière sont proposées. Semaine après semaine, sont reconduits le télétravail, les cours à distance, mode d'enseignement dégradé et inégalitaire on le sait, et les personnels sont confinés chez eux - du moins celles et ceux qui dépendent entièrement de l'université. Parce que les collègues qui enseignent aussi dans le secondaire, comme par exemple celles et ceux qui sont en temps partagé à l'INSPE, se trouvent pris·es entre deux injonctions contradictoires, le rectorat demandant aux enseignant·es de se déplacer. Des étudiant·es du master MEEF de l'INSPE

---

\* <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2024-02/ni-sies-2024-01-31593.pdf>

sont dans la même situation : cours à distance à l'université avec interdiction de se déplacer mais obligation de se rendre dans les établissements scolaires.

Il est plus qu'urgent de prendre des mesures pour que l'enseignement supérieur et la recherche puissent être exercés dans des conditions qui garantissent la sécurité des personnels et des étudiant·es et l'accès de toutes et tous à ce service public dont l'importance est cruciale - et, précisons-le, l'affaiblissement des droits républicains n'est pas une solution, bien au contraire...

Plus généralement, c'est la pérennité de l'ESR à Mayotte qui est en cause : on sait le manque de personnel, le trop petit nombre d'EC titulaires dans l'établissement ; or, compte tenu de la situation, beaucoup de PRAG et PRCE vont demander leur mutation et l'obtenir semble-t-il puisqu'un bonus de 1000 points pour les enseignant·es en poste à Mayotte depuis plus de cinq ans devrait être donné pour le mouvement 2024.

La FSU demande instamment que des mesures d'urgence soient prises pour défendre et développer l'ESR dans ce territoire de la République.